



# RESPONSABLE DE PRODUCTIONS LÉGUMIÈRES, FRUITIÈRES, FLORALES ET DE PÉPINIÈRES



Formation par  
Apprentissage & Formation Continue

## OBJECTIFS

La formation BP RP LFFP permet d'améliorer les compétences techniques et professionnelles, d'obtenir une qualification et un diplôme dans le secteur du maraîchage, de l'arboriculture, de la floriculture et de la pépinière.

## MÉTIERS

Chef d'équipe en production :  
Horticoles  
Pépinières  
Maraîchère  
Arboricole.  
Conducteur/ Conductrice de travaux horticoles  
Ouvrier/Ouvrière horticole

## POURSUITE D'ÉTUDES

- CS AB
- BTSA Productions Horticoles

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

## Renseignements et inscription

Référent administratif

05 63 04 20 83

[cfppa.moissac@educagri.fr](mailto:cfppa.moissac@educagri.fr)



**Nouvelle formation !  
(anciennement BP RAPH)**

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite conformément à la réglementation en vigueur



Le CFPPA de Tarn et Garonne bénéficie pour certaines de ses actions, de financements émanant du conseil Régional Occitanie.

Partenariats  
sur le territoire

Individualisation  
du parcours  
possible

Aucun frais  
pédagogique

Ateliers  
Pédagogiques

100%  
présentiel

Se former en  
Agriculture



## Infos pratiques

	Apprentissage	Formation Continue
Lieu de formation	Site de Moissac Chemin de Montescot 82200 Moissac	
Modalités de recrutement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien de motivation avec le centre de formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avoir un dossier de financement accepté (nous contacter pour connaître les financements possibles) : Places région, CPF, CPF de Transition, OPCO...</li> <li>Entretien de motivation avec le centre de formation</li> </ul>
Durée et rythme de la formation	<b>Formation sur 2 ans :</b> Janvier 2022 à Décembre 2024 <ul style="list-style-type: none"> <li>800 heures en centre de formation</li> </ul> 23 semaines  <ul style="list-style-type: none"> <li>2 485 heures de formation pratique en entreprise</li> </ul> 71 semaines en entreprise + 10 semaines de congés payés	<b>Formation sur 9 mois :</b> Janvier 2022 à Décembre 2022 <ul style="list-style-type: none"> <li>800 heures en centre de formation</li> </ul> 23 semaines  <ul style="list-style-type: none"> <li>385 heures de formation pratique en entreprise</li> </ul> 11 semaines de stage
Modalités d'évaluation et Obtention du diplôme	<ul style="list-style-type: none"> <li>Validation de l'ensemble des 4 blocs de compétences obligatoires et 1 au choix pour obtenir le diplôme.</li> <li>Possibilité de rattrapage pour chaque bloc de compétences en cas d'échec au 1er passage.</li> <li>Possibilité de valider 1 ou plusieurs blocs de compétence.</li> <li>Evaluation orale et/ou pratique avec un jury de formateurs par bloc de compétences.</li> </ul>	
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avoir entre 16 et 29 ans (pas de limite d'âge pour les personnes reconnue en situation de handicap)</li> <li>Avoir un diplôme de niveau 3 min inscrit au titre RNCP (CAP, BEP...)</li> <li>Signature d'un contrat d'apprentissage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avoir 18 ans min</li> <li>Avoir un diplôme de niveau 3 min, inscrit au titre RNCP (CAP, BEAP...)</li> <li>Justifier d'un an d'expérience en lien avec le métier ou trois ans d'expérience dans un autre domaine.</li> </ul>

## La formation

	Apprentissage	Formation continue
<b>C1 - Se situer en tant que professionnel de la production horticole (obligatoire)</b>		
Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant		105h
Se positionner en tant que professionnel de l'horticulture		200h
<b>C2- Assurer le pilotage technique des productions (obligatoire)</b>		
Organiser la mise en œuvre technique des opérations culturales		31h
Coordonner le travail d'une équipe		36h
<b>C3- Réaliser les intervention sur les végétaux (obligatoire)</b>		
Réaliser la multiplication et la mise en place des végétaux		40h
Réaliser des travaux liés au développement des végétaux		183h
<b>C4- Intervenir sur les conditions de culture (obligatoire)</b>		
Réaliser des travaux d'entretien et d'amélioration des sols		24h
Mettre en place les conditions de croissance et de développement des végétaux		111h
<b>C5- Réaliser la transformation des produits végétaux issus de l'exploitation en respectant les normes de sécurité, d'hygiène et d'environnement (au choix)</b>		
UCARE Transformation		70h
<b>C6- Créer, mener une entreprise agricole hydroponique et/ou Aquaponique (au choix)</b>		
UCARE Aquaponie		70h

